



LA TESTE
DE BUCH
BASSIN D'ARCACHON

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle
Réf: SJ/ SR 246352
DGS: P/6 NF
DGA:
CAB
CS



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION n° 2022-329

I-1-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT AVEC MADAME SARA NEBRA

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise pour la deuxième année, le festival « Mouvement d'arts » du samedi 15 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022.

Considérant que la Ville de La Teste de Buch a demandé à madame Sara Nebra de créer une sculpture qui sera exposée en centre-ville pour cet évènement.

Considérant que la Ville de La Teste de Buch souhaite recruter madame Sara Nebra en tant que sculpteur.

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec madame Sara Nebra afin de définir les modalités d'engagement des deux parties pour la réalisation de la sculpture.

Article 2 :

L'artiste s'engage à :

- Créer la sculpture qui sera installée en centre-ville le temps de l'exposition.
- Assurer le montage, le démontage et le transport de l'œuvre.

Article 3 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à verser à aux artistes la somme de 1500 € TTC à régler par mandat administratif sous 30 jours après la représentation.

Elle prendra en charge les frais de restauration à la cantine municipale le jeudi 13 octobre 2022, le vendredi 14, le samedi 15 et le lundi 31 octobre 2022 pour le montage de l'œuvre.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 01/08/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220801-DEC2022_329-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Affichage : 04/08/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET



Patrick DAVET



7



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde